

50 - Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- **1 380 €** au Lycée Pierre Adrien PÂRIS pour le déplacement de 30 élèves à Douroula (Burkina-Faso) du 20 octobre au 13 novembre 2011 (échange professionnel et culturel)

- **382 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 32 élèves à Olomouc (République Tchèque) du 12 au 20 avril 2011.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 1 762 €, sera imputée au chapitre 65.048/65737. 94036 CS 400.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.